



# Société Française de Kinésithérapie Vestibulaire

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901  
34, boulevard Lascrosses 31000 TOULOUSE

site : [www.sfkv.fr](http://www.sfkv.fr)

*Président : Vincent Renaudie*  
*Vice-Président : François-Noël Regazzacci*  
*Secrétaire Générale : Fanny Orblin – Adjoint : Patrick Amiel*  
*Trésorière : Caroline Berthillot – Adjoint : Cédric Demey*  
*Administrateur internet : Loïc Vest - Adjoint : Franck Vuiton*  
*Relations extérieures : Hubert Pallier – Adjoint : Daniel Roulle*

## PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2024

L'an 2024

Le 5 avril

A 18 h 00

Les membres de l'association se sont réunis au Grand Palais, 1 Boulevard des Cités Unies, 59777 Lille sur convocation du bureau en date du 25 mars 2024. Cette Assemblée Générale extraordinaire fait suite à une première réunion ayant eut lieu le 23 mars 2024 en distanciel et n'ayant pas réunis le quorum nécessaire à l'ouverture d'une AGE, conformément aux statuts de notre société. Cette nouvelle réunion peut ainsi délibérer, quel que soit le nombre de personnes présentes. L'assemblée est présidée par Monsieur Renaudie Vincent, désigné président de séance. Le présent procès-verbal est cosigné par le président Monsieur Vincent Renaudie et la secrétaire générale Madame Fanny Orblin, membres du conseil d'administration. Monsieur le Président de séance constate que 130 membres adhérents sont présents et 22 pouvoirs ont été donnés ; le nombre total de voix est ainsi de 152. Monsieur le Président de séance déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. Il est décidé que les votes prévus se feront à main levée. Différents points étaient à l'ordre du jour, tous en lien avec le projet de clôturer notre société, en vue de la future fusion de la SFKV avec la SIRV.

### PREMIER POINT

Nos adhérents ayant, un an auparavant, voté en faveur d'une fusion de notre société avec la SIRV, il nous fallait voter la clôture de notre Société. Cette clôture ne sera effective que dans quelques mois, le temps de faire les transferts de fonds et démarches administratives nécessaires. Nous avons demandé à l'assemblée si elle était d'accord pour procéder à la clôture de la SFKV et le oui a été voté à l'unanimité.

### DEUXIEME POINT



# Société Française de Kinésithérapie Vestibulaire

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901  
34, boulevard Lascrosses 31000 TOULOUSE

site : [www.sfkv.fr](http://www.sfkv.fr)

*Président : Vincent Renaudie*

*Vice-Président : François-Noël Regazzacci*

*Secrétaire Générale : Fanny Orblin – Adjoint : Patrick Amiel*

*Trésorière : Caroline Berthillot – Adjoint : Cédric Demey*

*Administrateur internet : Loïc Vest - Adjoint : Franck Vuiton*

*Relations extérieures : Hubert Pallier – Adjoint : Daniel Roulle*

Ce premier vote validé nous conduisait directement vers le vote de l'accord pour un transfert des fonds de la SFKV vers la future société, la SIRV faisant également ce transfert afin de mettre nos actifs en commun, ce qui a également été voté à l'unanimité.

## TROISIEME POINT

Il a été demandé à l'assemblée s'ils étaient d'accord pour que les dossiers de nos adhérents soient transférés vers la future société. Cependant, une demande écrite de transfert signé individuellement par chaque adhérent devra être remise à notre secrétaire administratif afin de valider ce transfert. Ce document a été distribué aux personnes présentes lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et est à la disposition de tous sur notre site internet. Ce vote a été voté à l'unanimité.

L'ensemble des différents points cités à l'ordre du jour a été abordé.

M. le Président de séance déclare l'assemblée close à 18h20.

Le président  
Vincent Renaudie

La secrétaire générale  
Fanny Orblin